



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-109

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2025

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

R24-2025-04-15-00001 - Arrêté habilitation aide alimentaire 2025 en région CVDL (5 pages) Page 3

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2024-12-02-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**EARL DESBOIS (45) (1 page) Page 9

R24-2024-01-09-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**EARL DU MONCEAU (45) (2 pages) Page 11

R24-2024-12-05-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Madame BILLAULT-FRATTINI Agnès (45) (1 page) Page 14

R24-2024-11-27-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Madame LECOMTE Karine (45) (1 page) Page 16

R24-2024-11-20-00015 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Monsieur BOUCHER Nathan (45) (1 page) Page 18

R24-2024-11-19-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Monsieur BRAGER Frédéric (45) (1 page) Page 20

R24-2024-11-19-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Monsieur DEWULF Boris (45) (1 page) Page 22

R24-2024-12-03-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Monsieur DUMOULIN Joachim (45) (1 page) Page 24

R24-2024-11-30-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Monsieur GAUME Arthur (45) (1 page) Page 26

R24-2024-11-21-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Monsieur LEGRAND Loïc (45) (1 page) Page 28

R24-2024-11-21-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**Monsieur SEVIN Stéphane (45) (1 page) Page 30

R24-2025-04-14-00001 - Arrêté relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles **??**Madame OLLIVIER Soline (28) (4 pages) Page 32

Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /

R24-2025-04-14-00002 - CAF 36 - Arrêté modificatif du 14 avril 2025 (2 pages) Page 37

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2025-04-15-00001

Arrêté habilitation aide alimentaire 2025 en
région CVDL

**DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES**

ARRÊTÉ

fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

La préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 266-1, L. 266-2 et R. 266-1 à R. 266-12 ;

VU le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 21.101 du 26 mars 2021 portant organisation fonctionnelle de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté interministériel du 3 juillet 2024 portant nomination de Madame Véronique CARRÉ sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire à compter du 12 août 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24.098 du 12 août 2024 portant délégation de signature de la Préfète de région à Madame Véronique CARRÉ sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2024 portant subdélégation de signature de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour la campagne 2025, en région Centre-Val de Loire, les personnes morales de droit privé nouvellement habilitées à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire sont :

Structure	N° Siret	Adresse	CP	Ville	Première habilitation ou renouvellement	Durée d'habilitation
Association Epi'Sol	823 347 257 00011	11, rue Philebert Poulain	28 120	ILLIERS-COMBRAY	Renouvellement	5 ans
Epicierie issoudunoise solidaire	820 444 982 00012	9 rue de l'Avenier	36100	ISSOUDUN	Renouvellement	5 ans
Epicierie sociale mobile de la Brenne ESMB	902 550 177 00015	9 Boulevard d'Anvaux	36 000	CHATEAUROUX	Renouvellement	5 ans
Épicierie solidaire l'épicierie du coin	924 437 734 00016	1 bis impasse de la mairie	36 240	ÉCUEILLÉ	Renouvellement	5 ans
Association solidarité abri de nuit d'Issoudun	382 236 990 00018	40 rue des alouettes	36 100	ISSOUDUN	1ère demande	1 an
Agate	889 801 353 00018	3 Rue des Tanneurs	37 000	TOURS	Renouvellement	5 ans
Association "Marthe et Marie de Béthanie"	391 655 685 00017	Domaine de Burtin	41 600	NOUAN LE FUSELIER	Renouvellement	5 ans
Association M-TON PROCHAIN	804 656 908 00022	Les Trembles	41 700	LE CONTROIS EN SOLOGNE	Renouvellement	5 ans
Mille Sourires	503 732 455 00020	8, rue de Crowborough	45 200	MONTARGIS	Renouvellement	5 ans
Equalis	882 043 672 00147	32 rue des frères Lumière	45 800	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Renouvellement	5 ans

ARTICLE 2 : La liste des personnes morales habilitées à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire en région Centre-Val de Loire est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Préfet peut procéder au retrait de l'habilitation et modifier la liste des personnes morales habilitées, dès constatation du ou des manquements aux obligations résultant du décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire. Les autorités administratives en charge des contrôles mettent la personne morale habilitée en demeure de remédier à ce ou ces manquements. S'il n'a pas été mis fin à ces manquements dans le délai prévu par la mise en demeure, elles transmettent à la préfet la demande de retrait d'habilitation.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 avril 2025
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur régional adjoint,
Signé : Pierre FERRERI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire - Secrétariat général pour les affaires régionales - 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recours contentieux, en saisissant le : Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Annexe : Liste des personnes morales habilitées à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire en région Centre-Val de Loire

Date agrément	Renouvellement	Durée	Expire en	Organisme	Siret	Département
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association de distribution d'aide alimentaire La nourriture partagée	51214316500037	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Tivoli Initiatives	53084580900025	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Epicierie Sociale La Passerelle berrichonne	79791203700018	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Aubigny Aide alimentaire et vestimentaire	52318760700016	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association " Viens !"	80823737400018	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association St François	77501397200010	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	ADMR du canton de Sancerre	42441549700011	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	ADMR Les Aix d'Angillon	77500058100030	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Entraide Berruyère	33145513900039	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Epicierie Solidaire Bourges nord	49930915100029	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Le relais	33361188700097	Cher
08/06/2015	21/12/2017	10 ans	2027	Mehun Solidarité	80878463100018	Cher
19/12/2018	19/12/2021	5 ans	2026	ESVALDO (Epicierie solidaire du Val d'Auron)	83866438100020	Cher
05/05/2023	13/03/2024	5 ans	2029	Collectif des Mamans	88959122800016	Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Le Marché ambulant du Perche	53233111300029	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association La Main tendue	52829424200011	Eure-et-Loir
22/12/2014	19/12/2018	10 ans	2028	FAC Chartrain	34429877300054	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Familles rurales de Janville	51111602200019	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Résidence Le Bercaill	11568819901365	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Co.A.T.E.L	77510451600031	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Résidence pour Jeunes travailleurs Elisabeth de Thuringe	77509669600023	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Partage 28	74988178500010	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Les compagnons du partage	32221290300031	Eure-et-Loir
08/06/2015	21/12/2017	10 ans	2027	Association Point refuge - accueil de jour	39031131400038	Eure-et-Loir
08/06/2015	21/12/2017	10 ans	2027	Epicierie solidaire de Chartres	79295930600012	Eure-et-Loir
22/12/2015	19/12/2018	10 ans	2028	Association Solidarité Rurale	81275946200011	Eure-et-Loir
22/12/2015	19/12/2018	10 ans	2028	Association Familiale de Saint Rémy sur Avre	81371612300019	Eure-et-Loir
21/12/2017	15/04/2025	5 ans	2030	Association EpiSol	82334725700011	Eure-et-Loir
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Castelroussine pour la Gestion des Centres sociaux (ACGCS)	50956294800018	Indre
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Episol 36	75163500000000	Indre
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association des Pupilles de l'Indre	34836559400038	Indre
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Epicierie sociale 1 G'est	92408391800012	Indre
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Epicierie solidaire l'Envol	78928938600011	Indre
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association nos 4 pains	80007830500029	Indre
22/12/2014	19/12/2018	10 ans	2028	Association Au Panier Garni	75239364500011	Indre
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Solidarité Accueil	32876894000095	Indre
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association St Jean Espérance	35273198800015	Indre
22/12/2014	19/12/2018	10 ans	2028	Communauté EMMAUS Indre	39949869000011	Indre
08/06/2015	21/12/2017	10 ans	2027	Association l'Assiette	81018877100010	Indre
22/12/2015	19/12/2018	10 ans	2028	DOMFASOL	81488908500019	Indre
13/02/2017	15/04/2025	5 ans	2030	Epicierie issoldunoise solidaire	82044498200012	Indre
18/09/2019	17/09/2022	5 ans	2027	Epicierie Sociale Théopolitaine	85134412700010	Indre
21/07/2020	17/09/2022	5 ans	2027	Ma p'tite épicerie solidaire chatillonnaise	88179686600013	Indre
02/12/2021	15/04/2025	5 ans	2030	Epicierie sociale mobile de la Brenne ESMB	90255017700015	Indre
02/02/2023	13/03/2024	5 ans	2029	Épicierie sociale mobile de Boischaud Nord	92261081100015	Indre
18/10/2023	20/01/2025	5 ans	2030	Epicierie Sociale Itinérante Boischaud Sud (E.S.I.B.S)	84450786300018	Indre
18/10/2023	27/12/2024	5 ans	2029	Assoc Benne Pays d'Azay	32059897200026	Indre
13/03/2024	15/04/2025	5 ans	2030	Épicierie solidaire l'épicerie du coin	92443773400016	Indre
15/04/2025	1ère demande	1 an	2026	Association solidarité abri de nuit d'Issoudun	38223699000018	Indre

Date agrément	Renouvellement	Durée	Expire en	Organisme	Siret	Département
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Le sac à Malices	42821995000022	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	St Martin Solidarité	40280747300028	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Elan retrouvé de Touraine	49287249400017	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Solidarité Aide alimentaire	53123752700019	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Solidarité Neuillé-Pont-Pierre Neuvy-le-Roi	80344562600010	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Temeleia entraide tourangelle	75228948800013	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Les Halles de rabelais	52151448900017	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Entraide Ouvrière	77534178700080	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Fondettes Entraide	80771440700010	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	La boutique du Cœur	80409016500015	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	L'écho du cœur	83034565800017	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Le Petit Plus	42816356200013	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Solidarité Tours Nord	51393635100016	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Comité entraide des personnes les plus démunies de Montlouis sur Loire	80790787800019	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	FICOSIL - pensions famille Fondettes et la Bazoche	38005919600036	Indre-et-Loire
08/06/2015	21/12/2017	10 ans	2027	Association Emergence	51856798700020	Indre-et-Loire
04/02/2020	02/02/2023	5 ans	2028	La Table de Jeanne Marie	81321203200011	Indre-et-Loire
02/12/2021	15/04/2025	5 ans	2030	Agate	88980135300018	Indre-et-Loire
18/10/2023	27/12/2024	5 ans	2029	Feder oeuvr laique Indre Loire	77534862600026	Indre-et-Loire
14/11/2023	27/12/2024	5 ans	2029	La cloche	80926737000207	Indre-et-Loire
27/12/2024	1ère demande	1 an	2025	Association Pluriel(le)s	79404855300018	Indre-et-Loire
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Traverses	80171637400013	Loir-et-Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	ASLD	77537037200341	Loir-et-Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association AC41	80163155700015	Loir-et-Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	La Passerelle	42359664200011	Loir-et-Cher
22/12/2015	19/12/2018	10 ans	2028	Association de Bienfaisance de Montrichard	53368162300013	Loir-et-Cher
21/12/2017	15/04/2025	5 ans	2030	Association "Marthe et Marie de Béthanie"	39165568500017	Loir-et-Cher
21/12/2017	15/04/2025	5 ans	2030	Association M-TON PROCHAIN	80465690800022	Loir-et-Cher
18/10/2023	27/12/2024	5 ans	2029	1000 & 1 PARTAGES	83984188900026	Loir-et-Cher
27/12/2024	1ère demande	1 an	2025	Association des amis d'Emmaüs de Blois	32151225300030	Loir-et-Cher
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Olivet Solidarité	40536329200013	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Le Relais orléanais	32918698500035	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Maison St Euverte	49370904200011	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Loire et canal	80813835800011	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Association Imanis	39865417800035	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	APLEAT	33312105100036	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Eglise évangélique Assemblée de Dieu Ministère de Belem	50760456900016	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	La Halte	43206626400032	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	La Fraternité giennoise	42514379900012	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Equipes St Vincent	40777422300017	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	AIDAPHI- Pôle insertion	33756286200702	Loiret
22/12/2014	21/12/2017	10 ans	2027	Solidarité Beauvoisine	80817067400010	Loiret
22/12/2015	22/12/2018	10 ans	2028	Magdalena 45	81384198800013	Loiret
21/09/2016	18/09/2019	10 ans	2029	Association Action et Vie	82044279600018	Loiret
21/12/2017	15/04/2025	5 ans	2030	Mille Sourires	50373245500020	Loiret
19/12/2021	27/12/2024	5 ans	2029	Grenier du Loiret	89786831100019	Loiret
21/07/2020	17/09/2022	5 ans	2027	Association Le Repère	84290257900015	Loiret
21/07/2020	17/09/2022	5 ans	2027	TERANGA	52053089000042	Loiret
05/05/2023	13/03/2024	5 ans	2029	O'SEM	89357811200011	Loiret
18/10/2023	20/01/2025	5 ans	2030	Parentèle	39947697700042	Loiret
14/11/2023	15/04/2025	5 ans	2030	Equalis	88204367200147	Loiret
27/12/2024	1ère demande	1 an	2025	Association Actes de vie	80820906800028	Loiret
27/12/2024	1ère demande	1 an	2025	Communauté évangélique de la semence	93155981900012	Loiret

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-12-02-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DESBOIS (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-199

Le Directeur départemental
à
EARL « DESBOIS »
Messieurs DESBOIS Philippe et Gildas
28 Route de l'Etang Cocard
45340 – BOISCOMMUN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **179 ha 59 a 44 ca**
situés sur les communes de BOISCOMMUN, MONTBARROIS, MONTLIARD, NIBELLE et
SAINT-LOUP-DES-VIGNES

Parcelles : 45035 ZC75-ZC167-ZC124-AC111-ZC27-ZC4-ZD14-AH11-ZC18-ZD57-ZC5-ZC15-ZC28-
ZC121-ZI32-ZI40-ZI76-AD23-ZC7-ZC11-ZC212-ZD15-ZD19-ZD20-ZD59-ZD60-A188-A220-ZD27-
ZD30-ZD69-ZD13-ZD61-ZC76-ZC219-ZD65-ZI41-ZI86-AD12-AD13-AD14-AC112 – 45209 ZC103-
ZC104-ZD29 – 45215 ZK19-ZK29-ZK41-ZK42-ZK101-ZK111-ZK27-ZK28-ZK15-ZK16-ZK17-ZK20-
ZK107-ZK114-ZA17-ZK66-ZK52-ZB113-ZK13-ZA18-ZK100 – 45228 ZD2-ZD10 – 45288 ZL5-ZL6-
ZL27-ZL62

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 02/12/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 02/04/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-01-09-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DU MONCEAU (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°24-45-003

Le Directeur départemental
à
EARL « DU MONCEAU »
Mesdames VERON Christine et
GAUTHIER Claire
Monsieur GAUTHIER Bernard
128 Route de Pithiviers
45300 – DADONVILLE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **211 ha 33 a 33 ca**
situés sur les communes d'ASCOUX, BONDARROY, BOUZONVILLE AUX BOIS, CESARVILLE-
DOSSAINVILLE, DADONVILLE, ESTOUY, LAAS, PITHIVIERS LE VIEIL et YEVRE LA VILLE
Parcelles : 45010 ZM7-ZL37-ZV7-ZM8-ZT29-ZV5-ZV4-ZD12-ZL35-ZL36-ZM9-ZV6 - 45038 ZC47-
ZE19-ZD83-ZH33-AC187-ZD49-ZA169-ZA170 - 45047 ZH9-ZH10 - 45065 YL1 - 45119 ZX37-E518-
E534-YC8-YC10-YC11-YC23-ZC24-ZC25-ZC26-ZC28-ZC118-ZC292-ZC293-ZC294-ZC451-ZC796-
ZE50-ZH55-ZS102-ZS146-ZT7-ZT10-ZT18-ZT21-ZT22-ZT23-ZT32-ZT33-ZT34-ZT35-ZV17-ZV26-
ZW80-ZI86-YC9-ZT8-ZV15-ZC291-YB35-YB36-ZC308-ZS32-YC239-YC238-ZT27-ZC800-ZV16-
YC13-ZC449-ZT6-ZT30-ZC165-ZC433-ZC435-ZC437-ZT9-ZT12-ZT19-ZC29-ZT20-ZT31-ZV12-
ZT28-ZC798-ZT17-YC12-ZT25-ZO118-ZM3-ZE514-ZM5 - 45139 AH119 - 45177 ZB42-ZB43 - 45253
YC3-YD34 – 45348 ZA76

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 09/01/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 09/05/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieur à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles. A ce titre, conformément paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 08/02/2024 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
P/Le Chef du Service agriculture et développement rural,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-12-05-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Madame BILLAULT-FRATTINI Agnès (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-201

Le Directeur départemental
à
Madame BILLAULT-FRATTINI Agnès
Mussy
45230 - ADON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

relative à des modifications qui vont intervenir dans la SCEA « BILLAULT ET FILS » à
MORMANT SUR VERNISSON (Changement de statut, Mme BILLAULT-FRATTINI Agnès
devient associée exploitante-gérante - Cession de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée de : **243ha 50a 39ca**

situés sur les communes d'ADON, MORMANT-SUR-VERNISSON et MARCHAIS-BETON
Parcelles : 45001 B100-B109-B110-B111-B112-B114-B116-B118-B146-B358-B360-B369-B371-C13-C16-
C21-C23-C43-C44-C290-C293-B147 – 45216 C125-ZA25-ZA44 – 89086 ZK7-ZK9-ZK16-ZL9-
ZL88-ZM1-ZM3-ZM11

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/12/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 05/04/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-11-27-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Madame LECOMTE Karine (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-198

Le Directeur départemental
à
Madame LECOMTE Karine
800 Chemin de la Cour aux Oiseaux
45230 – SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **102 ha 92 a 24 ca**
situés sur les communes de CHATEAU-RENARD, LA-CHAPELLE-SUR-AVEYRON et SAINT-
MAURICE-SUR-AVEYRON
Parcelles : 45077 ZC11-ZC20 – 45083 YR61 – 45292 ZC11-ZC35-ZM9-ZM51-ZM52-ZC7-ZC8-ZC9-
ZC36-ZM11-ZM12-ZM18-ZM19-ZM20-ZM21-ZM54-ZM53-ZM10

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/11/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 27/03/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-11-20-00015

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur BOUCHER Nathan (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Marine DABDOUBI
Tél. 02 38 52 46 80
Dossier n° 24-45-191

Le Directeur départemental
à
Monsieur BOUCHER Nathan
54 Lieu dit Villiers
45310 – LA CHAPELLE ONZERAIN

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **167 ha 26 a 30 ca**
situés sur les communes de VILLAMBLAIN et LA CHAPELLE ONZERAIN
Parcelles : 45337 A897-A901-A958-B677-B684-G4-G92-G91-G2-B685-ZP19-B535
45074 ZK13-ZK5-ZK10ZK3-ZK4

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 20/11/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 20/03/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 12/12/2024 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-11-19-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur BRAGER Frédéric (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-189

Le Directeur départemental
à
Monsieur BRAGER Frédéric
1 Lieu-dit Les Hirlais
45220 – SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **25 ha 34 a 27 ca**
situés sur les communes de SAINT-FIRMIN-DES-BOIS, SAINT-GERMAIN-DES-PRES et LA-
SELLE-EN-HERMOY,
Parcelles : 45275 ZE48-ZE47 – 45279 ZK55 – 45306 ZM24

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/11/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/03/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-11-19-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur DEWULF Boris (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-190

Le Directeur départemental
à
Monsieur DEWULF Boris
683 Les Fontaines
45220 – TRIGUERES

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **29 ha 33 a 66 ca**
situés sur la commune de TRIGUERES
Parcelles : 45329 YO13-ZI3-ZI22-ZI23-ZW61-ZV83-ZV84-ZV85-ZW148-ZI39-YP166-F224-F225-
F226-F227

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/11/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/03/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 12/12/2024 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-12-03-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur DUMOULIN Joachim (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-200

Le Directeur départemental
à
Monsieur DUMOULIN Joachim
Jérusalem
45420 – BONNY-SUR-LOIRE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **153 ha 02 a 34 ca**
situés sur les communes de CIREY-LES-PONTAILLER, BEAULIEU-SUR-LOIRE, BONNY-SUR-
LOIRE, CHATILLON-SUR-LOIRE, OUSSON-SUR-LOIRE et SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE
Parcelles : 21175 ZB16-ZB31 – 45029 YN43-YS21-YR42-YR50-YR51-YR53-YR45-YR46-YR54-YK85-
YN29-YN26 – 45040 ZB4-ZW37-A91-A218-A219-A227-A228-A232-A233-A1593-YB1-YC1-ZA42-
ZB108-ZS49-ZV4-ZW40-ZW41-A97-A1599-ZS48-ZV1-ZV17-ZV175-ZV178-ZV179-ZV180-ZV184-
ZV185-ZV215-ZV248-ZW47-ZV2 – 45087 ZA7-ZA8-ZA3-ZA2 - 45238 C1028-C1029-C1030-ZB71-
ZB66-ZB76-ZB67-ZB74-ZB77-ZB68-ZA1 – 45276 ZP36-ZP15

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/12/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 03/04/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-11-30-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur GAUME Arthur (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-195

Le Directeur départemental
à
Monsieur GAUME Arthur
53 Rue de la Gare
45340 - NIBELLE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

relative à des modifications qui vont intervenir dans l'EARL « GAUME » à NIBELLE (Entrée de M. GAUME Arthur en tant qu'associé exploitant-gérant - Cession de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée de : **154ha 50a 39ca**

situés sur les communes de BOISCOMMUN, CHAMBON LA FORET et NIBELLE

Parcelles : 45035 A14-A168 – 45069 AM15-AM25-AM26-AM29-AM32-AM36-AM39-AM40-AM56-AM86-AM88-AM95-AN135-AN136-AN141-AN142 – 45228 ZN14-ZO52-ZO61-ZO152-ZO129-ZN6-ZO142-ZO144-ZO23-ZO24-ZO25-ZO26-ZR86-ZS24-ZO27-AV74-ZM61-AS142-AV69-AV70-AV72-ZO29-ZO71-ZO76-ZO28-ZO70-ZO154-ZO156-ZO53-ZM19-ZN5-ZO44-ZO63-ZO139-ZO77-ZO78-ZR81-ZR82-ZR120

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 30/11/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 30/03/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-11-21-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur LEGRAND Loïc (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-192

Le Directeur départemental
à
Monsieur LEGRAND Loïc
5 Rue de la Montagne
45170 – MONTIGNY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **5 ha 25 a 58 ca**
situés sur la commune de VRIGNY,
Parcelle : 45347 ZL229

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 21/11/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 21/03/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-11-21-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur SEVIN Stéphane (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-194

Le Directeur départemental
à
Monsieur SEVIN Stéphane
89 Rue du Château d'Eau
45370 – MEZIERES-LEZ-CLERY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **51 ha 13 a 90 ca – SAUP 364ha 83a 00ca**
situés sur les communes de CLERY-SAINT-ANDRE, MAREAU-AUX-PRES, MEZIERES-LEZ-
CLERY et SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
Parcelles : 45098 ZK70-ZA12-ZA13 – 45196 ZE47-ZC42-ZC43-ZC72-ZC73-ZC74-ZC75-ZE122-
ZE124-ZE136-ZR61 – 45204 ZE84-ZN63-ZH55-ZH61-ZE25-ZE63-ZK67-ZD25-ZE71-ZN15-ZD5-
ZE23-ZE24-ZE80-ZE69-ZN27-ZA137-ZH17-ZE83-ZC73-ZH26-ZE79-ZB68-ZH60-ZN12-ZB52-ZE58-
ZE72-ZE76-ZE77-ZE82-ZB51-ZD2-ZD26-ZD37-ZE28-ZE31-ZH13-ZH117-ZK21-ZK22-ZK23-ZN13-
ZN25-ZN54-ZN64-ZN65-ZD11-ZD36-ZE29-ZH66-ZH56-ZN26-ZN55-ZE30-ZE70-ZK66-ZK68-
ZN66-ZH19-ZD1-ZV49-ZD54-ZD15-ZH27-ZH28-ZE73-ZN56-ZN67-ZN70-ZE32-ZH18 – 45282
YC6-YD32-YD35-YC21-YD43-YD42-YD44-YD45-YC18-YD31-YC7-YC22-ZT34-ZW21

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 21/11/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 21/03/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-04-14-00001

Arrêté relatif à une demande d'autorisation
d'exploiter au titre du contrôle des structures
des exploitations agricoles
Madame OLLIVIER Soline (28)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'EURE-ET-LOIR**

ARRETE

relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

La préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

VU le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral régional du 4 août 2021, entré en vigueur le 5 août 2021, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°23.180 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2023 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté du 4 avril 2025 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Madame Isaline LEROY s'agissant des actes, décisions et correspondances relatifs au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 17 décembre 2024 ;

- présentée par Madame OLLIVIER Soline
- demeurant 24 Rue du Général De Gaulle – 28190 FONTAINE-LA-GUYON

- exploitant 0 ha et dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de FONTAINE-LA-GUYON
- main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : 0

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 12ha 23a 33ca, correspondant aux parcelles suivantes :

- commune de : FONTAINE-LA-GUYON
- références cadastrales : ZT0032 ; ZT0031 ; ZT0034 ; ZT0033

- commune de : SAINT-AUBIN-DES BOIS
- références cadastrales : XA008

VU le courrier de Madame OLLIVIER Soline en date du 7 avril 2025 se désistant des parcelles ZT0031 et ZT0034 situées sur la commune de FONTAINE-LA-GUYON et XA0008 située sur la commune de SAINT-AUBIN-DES-BOIS ;

CONSIDÉRANT que le fonds en cause d'une surface de 12ha 23a 33ca est exploité par l'EARL OLLIVIER (Monsieur OLLIVIER Bertrand) mettant en valeur une surface de 129ha 55a ;

CONSIDÉRANT que cette opération est en concurrence avec la demande préalable d'autorisation d'exploiter ci-après :

EARL LES FONTENELLES	Demeurant : ROUVRAY-SAINT-DENIS
- Date de dépôt de la demande complète :	25/02/2025
- exploitant :	127ha dont 15 ha de pommes de terre
- main d'œuvre salariée en CDI sur l'exploitation	0
- élevage :	0
- superficie sollicitée :	08ha 15a 56ca
- parcelles en concurrence :	FONTAINE-LA-GUYON : ZT34 ; ZT31 ; SAINT-AUBIN-DES-BOIS : XA8 ;
- pour une superficie de	08ha 15a 56ca

CONSIDÉRANT le désistement en date du 7 avril 2025 de Madame OLLIVIER Soline concernant la demande d'autorisation d'exploiter les parcelles ZT0031 et ZT0034 situées sur la commune de FONTAINE-LA-GUYON et XA0008 située sur la commune de SAINT-AUBIN-DES-BOIS, d'une superficie totale de 8ha 15a 56ca ;

CONSIDERANT que la demande modifiée de Madame OLLIVIER Soline porte désormais uniquement sur les parcelles ZT0032 et ZT0033 sises sur la commune de FONTAINE-LA-GUYON d'une superficie de 4ha 07a 77ca ;

CONSIDÉRANT que cette opération n'a généré aucun autre dépôt de demande préalable d'autorisation d'exploiter concurrente sur les parcelles demandées à l'issue du délai de publicité prévu à l'article D331-4-1 du code rural, à savoir le 03 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que Madame OLLIVIER Soline est donc la seule candidate à la reprise des parcelles ZT0032 et ZT0033, situées sur la commune de FONTAINE-LA-GUYON, d'une superficie de 4ha 07a 77ca ;

CONSIDÉRANT qu'une propriétaire a fait part de ses observations le 20 décembre 2024 par courrier ;

CONSIDÉRANT que toutes les considérations tirées de l'accord et/ou désaccord du propriétaire ne peuvent pas être prises en compte pour accorder ou refuser l'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles puisqu'il s'agit de motifs tirés de la réglementation des baux ruraux et que ces deux réglementations sont indépendantes ;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, la jurisprudence en vigueur (CAA Nancy, "Réveille", le 20 avril 2004, Cour Européenne des Droits de l'Homme, n°7801/03, du 19 juin 2008) précise que "*la législation et la réglementation sur les structures agricoles n'a pas pour objet ni pour effet de priver les propriétaires de leurs biens mais seulement d'en limiter l'usage, conformément à l'intérêt général*" ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: Madame OLLIVIER Soline, demeurant 24 Rue du Général De Gaulle – 28190 FONTAINE-LA-GUYON, **EST AUTORISÉE** à exploiter une superficie de 04ha 07a 77ca correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

- commune de : FONTAINE-LA-GUYON
- références cadastrales : ZT0032 ; ZT0033

Parcelles sans concurrence.

ARTICLE 2 : La présente décision ne vaut pas accord des propriétaires. Elle ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire de la décision d'autorisation d'exploiter doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens objets de la présente autorisation d'exploiter.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir et le maire de FONTAINE-LA-GUYON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 avril 2025
Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation,
La chef du service régional
de l'économie agricole et rurale
Signé : Isaline LEROY

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2025-04-14-00002

CAF 36 - Arrêté modificatif du 14 avril 2025

ARRETE

Arrêté modificatif du 14 avril 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre (CAF 36)

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

VU l'arrêté du 28 mars 2022 – ADP CA CAF de l'Indre - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre ;

VU l'arrêté modificatif du 4 avril 2022 – ADP CA CAF de l'Indre –complétant l'arrêté du 28 mars 2022 – ADP CA CAF de l'Indre n°1/2022 - précité ;

VU l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF de l'Indre – portant modification de la composition du conseil d'administration de la CAF de l'Indre ;

VU l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CA CAF de l'Indre - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre ;

VU l'arrêté modificatif du 02 janvier 2024 – ADP CA CAF de l'Indre - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre

VU l'arrêté modificatif du 15 juillet 2024 – ADP CA CAF de l'Indre -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre ;

VU l'arrêté modificatif du 20 décembre 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre ;

VU l'acte de désignation de M. POTHEVIN au conseil d'administration de la Caf de l'Indre en date du 09 avril 2025, au titre des personnes qualifiées, signé par Mme la Préfète de région Centre-Val-de-Loire

VU l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre est modifiée comme suit :

En tant que personne qualifiée dans le domaine d'activité de l'organisme

Sur désignation de la préfète de la région Centre-Val de Loire

Titulaire

M. POTHEVIN (Dominique) en lieu et place de M. DULAURENT (Serge)

L'adjoint chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Aubervilliers, le 14 avril 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Pour les ministres et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI